



Numéro
Septembre
2025

La Nouvelle lettre d'information du **SCOT**

**SCOT : UNE PROCEDURE QUI SUIT SON
COURS...**

**1^{ère} des grandes étapes de la
procédure de révision, le diagnostic a
officiellement démarré le 13
novembre 2024.**

**Ce document continuera d'évoluer
tout au long de la procédure (mise à
jour, compléments...), mais sa
finalisation permet de dégager une
première vision politique du territoire
et l'ébauche du projet
d'aménagement stratégique (PAS).**

La rédaction du diagnostic

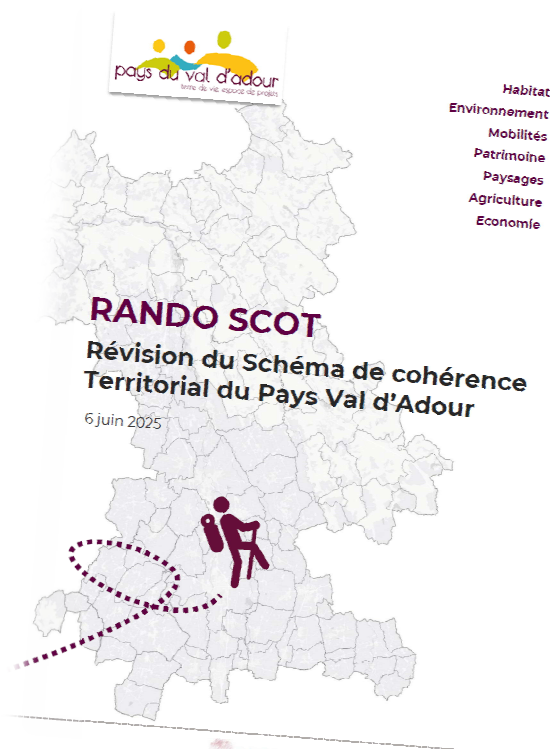
I.1 Le SCoT: les grandes étapes de la démarche :

- **Le diagnostic** établit un état des lieux complet et dresse l'état initial de l'environnement : démographie, économie, mobilités, habitat, paysages, environnement, agriculture... L'objectif est d'identifier les enjeux majeurs à 20 ans.
- **Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** représente la vision politique du territoire : un document lisible et synthétique pour définir les grandes lignes du développement du Pays au cours de la prochaine décennie.
- **La traduction réglementaire** les règles à appliquer pendant 20 ans, au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

I.2 Les « rando-SCoT » : arpenter ensemble pour partager les enjeux

La révision du SCoT est l'occasion de partager, au-delà des données de diagnostic et d'Etat Initial de l'Environnement, des réalisations, des questionnements, des difficultés et des enjeux que les élus et techniciens rencontrent sur le terrain, au quotidien.

Dans ce contexte, 3 « Rando SCOT » ont été organisées, à destination des élus, des techniciens. Ces journées ont permis d'aborder, à différentes échelles le tourisme, le développement de sites patrimoniaux, les énergies renouvelables, la diversification agricole, la culture, l'amélioration du cadre de vie, l'habitat, ...



Ces trois journées ont permis de rassembler autour des enjeux principaux de la révision du SCoT du Pays Val d'Adour.

Plus de 22 sites, près de 30 étapes pour aborder des sujets transversaux et leur implication en matière d'aménagement. Cela a permis de repositionner les enjeux à l'échelle du SCOT, et d'aborder les implications pour les PLUi qui mettent en œuvre les orientations du SCoT.

PROGRAMME DES JOURNÉES

1

Journée 1 – 6 juin

Départ parking de l'Astrada - Marciac : rdv 8h30, départ 9h

1. Problématiques de l'Adour et des zones inondables – Izotges
2. Equipements et projet agrivoltaïque – Jû-belloc
3. Lac de la Barne – Jû-Belloc, Tieste et Plaisance
4. Aménagements du pont de l'Arros et de la place et Maison de Plaisance
5. Paysage - Courties
6. Projet de logements dans l'ancien foyer communal - Tillac
7. Photovoltaïque flottant - Lac de Monpardiac
8. Agriculture, économie et énergie - Troncens et Blousson-Sérian
9. Mobilité douce, habitat inclusif et renaturation - Marciac

Santé –



2

Journée 2 – 17 juin

Départ siège de la CCAM – Vic-en-Bigorre : rdv 8h15, départ 8h30

1. Projet Porte de la Bigorre – Castelnau-Rivière-Basse
2. Gestion risque inondation – Le long de la D8 jusqu'à Lafitole
3. Méthaniseur de Biométhane Agrimetharros – St-Sever-de-Rustan
4. Parc du Val d'Adour – Rabastens-de-Bigorre
5. Requalification centre-bourg, parc naturel et ZAE – Vic-en-Bigorre



3

Journée 3 – 8 juillet

Départ place des Arènes – Riscle : rdv 8h30, départ 8h45

1. Ferme expérimentale Vivadour - Riscle
2. Aménagement urbain, logements, ZA de Mauranche, zone touristique du lac et projet agrivoltaïque – Aignan
3. Problématique des extensions et constructions de bâtiments agricoles – Castelnavet
4. Zone d'activités et problématiques – Maulichères
5. Zone d'activités, présentation bourg secondaire et aménagement – Saint-Germé
6. Présentation des activités économiques et cave producteurs - Saint-Mont
7. Ancienne gravière et présentation de parc photovoltaïque – Cahuzac-sur-Adour
8. Projets d'aménagements et problématique des logements - Riscle



Préambule vivant pour compléter le diagnostic, ces éléments de contexte et de vécus des élus à permis de donner forme à ce moment de révision du SCOT. Installer un dialogue entre les élus à ce sujet, qui doit permettre de faire des allers retours entre l'expérience d'un premier SCoT, de 2015, et la définition d'une trajectoire pour les 20 prochaines années.

Journée 3 : Mardi 8 juillet
CC Armagnac Adour

Journée 1 : Vendredi 6 juin
CC Bastides et Vallons du Gers

Journée 2 : Mardi 17 juin
CC Adour Madiran

Journée 3 – 8 juillet

Départ Riscle rdv 8h30, départ 8h45

1. Riscle
2. Aignan
3. Castelnauvet
4. Maulichères
5. Saint-Germé
6. Saint-Mont
7. Cahuzac sur Adour
8. Riscle



Journée 2 – 17 juin

Départ Vic-en-Bigorre rdv 8h15, départ 8h30

1. Castelnau-Rivière-Basse
2. Le long de la D8 jusqu'à Lafitole
3. St-Sever-de-Rustan
4. Rabastens-de-Bigorre
5. Vic-en-Bigorre



I.3 : Des réunions publiques organisées sur le territoire

Des réunions publiques ont été organisées pour présenter les premiers résultats. Plusieurs thèmes majeurs ont pu être dégagés de ces échanges, dont la synthèse est à votre disposition au Pays.



II.1 : Ce que révèlent ces 1^{ers} travaux : les grands enjeux du territoire

Une synthèse de ces « rando scot » et réunions publiques peut être dégagée :

a) Démographie et habitat : maîtriser, anticiper, réutiliser

Les dynamiques sont contrastées : certaines communes gagnent des habitants, d'autres se stabilisent ou perdent de la population. Le vieillissement moyen de la population crée une demande forte en services qu'il faut anticiper à terme. Ce vieillissement moyen masque cependant une attractivité du territoire, et cela notamment pour des ménages familiaux.

La réutilisation du bâti existant est un objectif qui est dépendant de la capacité à remobiliser ces biens (coûts, rénovation), la construction neuve reste cependant un moyen complémentaire qui permet de répondre au besoin d'évolution du parc de logement existant. La diversité des communes impose une approche souple et différenciée, avec des objectifs qui sont traduits à l'échelle du document d'urbanisme inférieur, à savoir, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le traitement des logements vacants et des besoins de logements des publics spécifiques sont importants.

b) Économie et emploi : poursuivre la dynamique, et conforter l'existant

Le territoire crée des emplois, mais une part importante des actifs vient de l'extérieur. L'économie circulaire constitue un gisement de nouvelles activités : réemploi, recyclage, valorisation des ressources. Les emplois viticoles, agricoles et agroalimentaires représentent une large part de l'économie locale, les productions agroalimentaires sont au cœur des enjeux de demain. Le défi est de pouvoir mobiliser les leviers existants pour pérenniser des activités qui se transforment, notamment en lien avec le dérèglement climatique.



c) Mobilités : chercher des solutions adaptées

Des communes attractives restent mal desservies, selon les participants aux réunions publiques. Les transports à la demande ont peiné à trouver leur public. Le covoiturage apparaît comme une piste opérationnelle à renforcer.



d) Agriculture et paysages : préserver l'essentiel

Le paysage gascon, marqué par l'éventail (réseau) de ruisseaux, constitue un élément identitaire majeur à préserver. Les haies et les ripisylves jouent un rôle clé pour la biodiversité et la gestion de l'eau sur le territoire. La protection de l'outil de production agricole est une priorité.

Cela passe par une moindre consommation des terres agricoles, mais également une anticipation des conflits d'usage potentiel à l'avenir entre porteur de projets, habitant, et agriculteurs.

e) Environnement et climat : renforcer la résilience

L'alternance entre pluies intenses et sécheresses est une réalité déjà visible, qui doit être prise en compte dans les orientations d'aménagement. Le SCoT intégrera les risques naturels présents dans la planification et les règles d'urbanisme traduite dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT. Au-delà des éléments de risques, connus, le SCOT tiendra compte des éléments liés au dérèglement climatique et ses multiples impacts sur les risques existants et les ressources du territoire.



f) Énergie : un enjeu transversal

Les besoins énergétiques doivent être intégrés aux choix d'urbanisation. Le développement des énergies renouvelables (dont le photovoltaïque, la méthanisation) doit être concilié avec la préservation des paysages.



g) Foncier et construction : vers plus de sobriété et de flexibilité

Il faut encourager les innovations (construction durable, matériaux biosourcés), pouvoir mieux cadrer l'achat spéculatif de plusieurs terrains constructibles - qui a un impact sur la constructibilité dans les communes - respecter les objectifs de production de logements et pour finir inscrire à l'échelle du SCoT l'encadrement des lisières entre zones urbaines et agricoles.



II.2 : Le travail continu

Le diagnostic ne sera pas complet sans l'organisation d'ateliers de travaux prévus avant la fin de l'année.

Ces ateliers aborderont plusieurs thèmes essentiels :

- L'armature « économique et commerciale »
- L'armature « logement et centralités »
- L'armature « environnement et ressource en eau »

L'objectif affiché est bien de finaliser et de présenter le diagnostic et de commencer à travailler de premiers objectifs politiques avant les prochaines échéances électorales.

III. Une démarche qui se pense avec vous !

La révision du SCoT doit être le moment privilégié d'un débat destiné à informer les acteurs – élus, habitants et usagers – du territoire quant à la nature et aux objectifs poursuivis mais également les associer à la démarche en instaurant un dialogue continu.

C'est pourquoi le Pays met en place un dispositif complet permettant de vous informer et de vous exprimer :

- Des réunions publiques aux moments clés de la démarche pour vous permettre de questionner le projet de SCoT, d'échanger avec élus et techniciens et de faire des propositions.
- Des registres de concertation sont mis à disposition au siège de chaque intercommunalité et dans les locaux du Pays Val d'Adour
- Une contribution par courrier est également possible à l'intention de :
 - M. GUILHAUMON Jean-Louis, Président du PETR Pays Val d'Adour
64 rue Darricau, 65 700 MAUBOURGUET
- ... Ou via l'adresse électronique dédiée au SCoT : revision.scot@val-adour.com
- Des articles de presse, et des articles d'information pour découvrir, à chaque étape de la démarche, le contenu des études et l'avancement du SCoT.
- Un espace d'information sur le site internet du Pays Val d'Adour (SCoT)
<http://val-adour.fr/category/lettre-info-scot/>